

**Conseil de Développement Grand Châtelleraut****Commission vieillissement****Président de la commission : François Bigot****Contribution au projet de territoire  
Le vieillissement dans le Grand Châtelleraut****Résumé**

Pour faire suite à la saisine (Président Grand Châtelleraut 10/08/2018) et pour contribuer au projet de territoire, le CoDev travaille sur la question du vieillissement.

Des objectifs sont déjà énoncés dans un ensemble de textes adoptés par les collectivités et services de l'Etat, qui énoncent les actions visant directement les personnes âgées ou les concernant. Pour fonder ses propositions, le CoDev privilégie la démarche évaluative. Il s'agit de rassembler des informations sur ces actions pour apprécier :

- L'effectivité : descriptif de l'action.
- L'efficacité au regard des objectifs. Est-ce que cela permet de répondre au problème ? Les effets sont-ils conformes aux objectifs ?
- L'efficience : le rapport entre les résultats constatés et les moyens mis en œuvre pour les atteindre.
- La pertinence. L'objectif initial est-il toujours adapté au problème posé ? Est-il d'actualité ?

La commission se focalise sur certaines actions, particulièrement celles à caractère innovant, en misant sur la créativité, la diversité des solutions. En final, il s'agit de voir l'intérêt de poursuivre l'action, avec éventuellement des modifications, et l'opportunité de l'étendre. L'évaluation débouchera donc sur des préconisations.

La commission a défini des priorités dans un ensemble de six thèmes de travail :

**Les services à la personne.** L'objectif est d'assurer une offre de service dans chacun des bassins de vie, en cohérence avec le projet de territoire : « *Nous devons structurer des bassins de vie en capacité d'assurer une offre performante de services intermédiaires* ». Quelle évolution souhaitable de l'offre de service dans chaque bassin de vie ?

**La santé et l'accès aux soins.** Quelle offre de soins dans chaque bassin de vie ? Quelle coordination des services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) avec les autres services d'aide à domicile ?

**Le logement.** Quelles solutions intermédiaires entre le maintien à domicile et l'EHPAD ? Quelle appréciation des modes d'habitat inventés pour permettre de vieillir dans son domicile tout en pouvant avoir facilement accès à des services et entretenir des relations sociales ?

**Les déplacements, le transport.** L'objectif énoncé dans les politiques : « *Faciliter la mobilité des personnes âgées sur les territoires pour l'accès aux services* ». Le transport à la demande et le « court-voiturage » sont-ils des solutions à étendre ? Quelles autres solutions ?

**Information et coordination.** Comment réaliser ce « réseau d'accueil social de proximité unifié sur l'ensemble du territoire » prévu dans le schéma départemental ? Quel pourrait être le rôle d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale dans ce domaine ?

**Les aidants familiaux, le bénévolat et les solidarités locales.** Différentes structures se proposent d'apporter une aide aux aidants : accueil de jour, accueil temporaire... Ces structures sont-elles sollicitées ? Répondent-elles aux besoins ? Quelles conditions pour leur développement.

**Une offre de service dans chaque bassin de vie**

Le CoDev tient pour important la structuration du Grand Châtelleraut en bassins de vie. Les services ne sont pas à organiser seulement à partir d'un centre vers la périphérie. L'offre de service est à préserver et à développer dans chacun des bassins de vie.

Les données de l'INSEE permettent d'apprécier le vieillissement de la population. Le grand Châtelleraut compte plus de 10.000 personnes de 75 ans et plus. Le taux de personnes âgées varie beaucoup selon les communes. C'est à Châtelleraut et dans les communes les plus éloignées de la ville centre, que le taux de personnes âgées est le plus important.